

NOTES ET ENQUÊTES

1. **Quaw'lets.** — Au t. VII, p. 165, M. A. BOBY parle des *tirceroux* qui sont les petits gardiens aidant le herdier dans sa besogne. Au pays d'Ortho (Luxembourg), on désignait sous le nom de *quaw'lets* ceux qui remplissaient cet office. Chacune des familles qui envoyaient leurs animaux domestiques à la *hiède* ou troupeau communal, devait charger à son tour l'un ou l'autre de ses membres pour accompagner le *hièrdi* et l'aider dans sa besogne; cette aide était prêtée pour un nombre de jours égal au nombre d'animaux confiés à la *hiède* par cette même famille.

Le mot de *quaw'let* paraît bien un dérivé de *quaw* « queue ». Il est probable qu'on comptait par queues de bestiaux au lieu de compter par têtes comme on le fait en France.

On peut rapprocher cette coutume de celle qui fut observée en maints endroits par rapport à l'instituteur d'autrefois. Toutes les familles qui envoyaient des enfants à l'école, étaient tenues de le nourrir: chacune d'elles le gardait pendant un nombre de jours correspondant au nombre d'enfants confiés au soin du maître.

JOS. LAMBERT.

2. **Les renards.** — A propos d'une récente invasion de renards dans les environs de Marche, il y a lieu de remarquer qu'autrefois ces animaux habitaient d'autres parties de la Belgique où ils ne se rencontrent plus aujourd'hui. Il en était ainsi du Brabant wallon, particulièrement du canton de Wavre, où leur séjour était favorisé par des bois plus étendus et des bruyères communales généralement vendues et mises en culture vers 1773.

Leur présence est attestée par les noms de maints lieux-dits que citent TALLIER et WAUTERS, *Histoire et géographie des communes belges*. Tels sont: Chêne au Renard (Bosch à Renart, 1570), à Ohain; Champ des Renards, à Lasne; Chemin du Renard et Trou des Renards, à Ottignies; au Trou de Renard, à Limal; Trou du Renard, à Chaumont.

Leur existence en ces parages est encore prouvée par une recette pour les détruire que nous trouvons dans un registre du commencement du XVIII^e siècle, tenu par le curé de Corroy-le-Grand. Cette commune touche à plusieurs des localités citées plus haut.

« Par mémoire pour faire crever les renards d'achepter de merde » du diable (c'est-à-dire de l'*aloès*) chez l'apotiquier, mettre avec du souffre, » en faire une mesche de la longueur d'un doigt et l'alumer dans les trous » des renards les bien boucher. »

JULES DEWERT.



LE LATIN ET L'HUMOUR POPULAIRE

Le latin a été dans le passé l'objet, à Liège, notamment, d'un enseignement très développé, dont les effets sont loin d'avoir disparu. Cette popularité relative du latin chez nos bourgeois d'autrefois, et ses souvenirs chez le peuple d'aujourd'hui, s'expliquent par le fait que Liège a été pendant de longs siècles et jusqu'à la Révolution française, gouverné par des Evêques, et que les établissements religieux d'enseignement et de charité, les églises, les couvents y furent de tous temps très nombreux.

Dans la première moitié du seizième siècle un humaniste disait, dans une description de Liège, qu'il avait écrite durant un assez long séjour qu'il y fit, l'appréciation suivante :

Pour parler des écoles et des belles lettres, celles-ci se sont peut-être développées plus tôt ailleurs, mais à notre époque, j'ose l'affirmer, nulle part elles ne sont plus florissantes. Vous y admirerez [à Liège] des enfants de sept ans parlant latin; ceux qui n'ont pas encore atteint leur quatorzième année écrivent si bien en prose et en vers qu'ils semblent pouvoir rivaliser avec n'importe quel orateur ou poète (1).

On conçoit que cet enseignement du latin aux bourgeois du Moyen-âge ait laissé des traces dans notre peuple.

Le langage courant a du reste conservé dans leur sens exact plus d'un mot du latin d'autrefois. Exemple: le mot *profeciat* qu'on adresse à quelqu'un, sans ajoute, pour le féliciter d'un succès quelconque, et qui est compris de tout le monde comme une excellente et cordiale parole. Exemple encore, l'exclamation *domine!* par laquelle on rend hommage à un argument, avec une nuance très prononcée de respect de l'opinant pour la personne avec qui il converse. Exemple encore, l'expression *bona fide* qui est courante: *Il li aveus dit coula d' bona fidé* « je lui avait dit cela de bonne foi ».

Il est donc naturel que le latin, et particulièrement le latin d'église, ait fourni l'occasion de maintes facéties.

Ces facéties sont de plusieurs genres. Il y a notamment ces

(1) MACROPÉDIUS, *Epistolica*, 1543: *Laus civitatis Legis*, publié et traduit par M. ALPH. ROSSON dans *Bulletin de la « Société liégeoise de Bibliographie »*, Liège, Vaillaut, 1893, p. 184.

formulettes où tel ou tel mot latin sert de prétexte à une plaisanterie plus ou moins spirituelle. Le distique fameux *Dominus cobiscum Dji prinds n'pire et dji l'assomme* est le type le plus répandu de ce genre, dont nous avons donné ailleurs plus d'un exemple (1).

Ce dont nous voulons aujourd'hui parler au lecteur, c'est de ces interprétations directes, dans un sens facétieux, du mot latin ou de l'expression elle-même, sans ajoute. C'est le mot servant à l'amusement, et non plus l'amusement servant au mot.

Quand on parle aux Liégeois de l'antiquité de leur langage, il n'est pas rare que, finalement, on ne voie revenir la vieille plaisanterie qui veut que le wallon ait été parlé par Dieu lui-même, tout au début du monde. A Adam, qui venait de perdre l'humanité tout entière, n'a-t-il pas dit : *Adame, ubi es?* (Hue biesse « Hue bête ») caractérisant d'un seul mot — et d'un mot bien wallon — la sottise de notre premier père ? (2)

Après cette plaisanterie, les autres n'étonneront plus : elle me servira donc d'entrée en matière.

1. *Cœli cœlorum.*

Un savetier et son voisin, le sellier, ayant fait de bonnes affaires durant l'année, décident de faire dire en commun une messe d'actions de grâce à leur glorieux patron, le bienheureux St-Crépin.

Ils s'en vont trouver le curé qui leur dit : Oui, c'est tant. Ils décident de le payer par moitié, la messe dite.

Le saint sacrifice terminé, il s'agissait de s'acquitter. Le sellier seul s'en va payer sa part, et, quelque temps après, le curé rencontrant le savetier, il lui dit :

— Eh bien, Jacques, à quand donc votre visite ?

— Pourquoi ?

— Mais pour la messe.

— La messe ? C'était celle du sellier. J'ai été oublié. Vous avez dit bien haut : *Cœli cœlorum*. Mais vous avez omis *safti saftorum*. Je ne vous dois rien, Monsieur le curé, je ne vous dois rien du tout !

2. *Mater castissima.*

Partout où il y avait un décès, au village, il se trouvait autrefois une vieille qui venait réciter en latin, plusieurs fois durant la veillée, les litanies de la Vierge.

(1) Voir notre recueil *Les Enfants liégeois*, Liège, Vaillant, 1880. Extrait du Bulletin de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » 2^e série, t. XI.

(2) Cette facétie a été mise en vers par M. THURY : *Li Wallon d'Liège, Boutade*. Dans *Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. II, 1864, p. 53 et 54. — On peut voir dans *Wallonia*, t. IV, p. 75, une fantaisie sur « Requiescat in pace », analogue à celles que nous allons conter, mais d'un sens moins facétieux.

Quand le mort était une femme, la récitante, arrivée aux mots *mater castissima* ne manquait jamais de prononcer *mater qu'a stu si mâ*, qui a été si mal, si malade !...

3. *Rotsompus.*

Une des farces ordinaires des enfants consiste à proposer malicieusement à un camarade de prononcer à rebours, syllabe par syllabe, des mots tels que *Hibou*, *copette*, etc. Cette interversion donne les impératifs *bouhiz* « cogne » et *pette co* « frappe encore » et le petit rusé, feignant dans recevoir l'ordre, s'empresse de frapper son naïf camarade.

De même au collège, les élèves de 6^e, employant le latin macaronique, demandent le génitif de *Rotesompus*, *Folesompus*, *Termigola*, etc. Les réponses *Rote* ou *Fole so m'pid* « marche ou foule sur mon pied », et *Termigolae* « tire mon collier », amènent inévitablement de légers conflits.

4. *Ad revisum.*

Les vieux Liégeois ont conservé une singulière formule de salutation. Quand ils se quittent, au lieu de dire : *A r'vêye* ou bien *djusqu'à* comme on dit à Namur, ils disent : *djusqu'à treus vix hommes* « jusqu'aux trois vieux hommes ». Et personne ne comprend, mais c'est passé en proverbe, et cela reste.

Or cette formule traduit pour l'oreille les mots « jusqu'au revoir » comme on dit en latin : *usque ad revisum*..

5. *Per visum.*

Un octogénaire est en train de rendre l'âme. Le prêtre qui l'administre, vieillard lui-même, lui donne pieusement l'Extrême-Onction.

Il prononce la formule sacramentelle : ... *quidquid deliquisti per visum*.

A ce mot le moribond l'arrête :

— *Ah bin awè, nos estans 'n' paire di pîx hommes, et des vix braves, èdon pa, m'sieu l'curé ?*

6. *Tibi.*

A Liège, quand on trinque, si vous dites suivant l'usage : *A la cote !* on ne manque jamais de vous répondre : *tibi, mârli*.

Voici l'origine du dicton.

Un brave curé avait l'habitude, dans les grandes circonstances, d'inviter son *mârli*, autrement dit son sacristain, à prendre un verre chez lui.

En trinquant avec lui, le curé, qui connaît son latin, répétait de son air bonhomme : *Tibi, mârli, tibi.*

Le *mârli*, à la fin intrigué, demande au maître d'école ce que peut bien signifier ce *tibi*-là, que le curé répète si volontiers en souriant toujours.

— Je le crois bien, dit le farceur, il sourit, il rit de vous, grand naïf. *Tibi*, voyez-vous, *tibi* c'est en latin une injure, et l'injure la plus forte qu'on puisse dire à un homme.

Voilà notre *mârli* renseigné... et furieux, résolu de ne plus passer pour un naïf.

À la première occasion, le curé, toujours aimable, lui décochant son *tibi* le plus souriant, reçut cette riposte : — *Tibi, tibi, co n' feye tibi ?... Tibi ti même, tibi t' père, tibi t' mère, tibi tot t' monde... et j' m'enné va !...*

7. *Voluntas.*

C'était au pays namurois. Un bon curé était en train d'apprendre à un jeune garçon ses prières en latin, espérant en faire un acolyte distingué.

Celui-ci en était au *pater*.

Il trébuche dans les mots et le curé lui souffle :

— ... *Fiat voluntas.*

À ce moment, la servante arrive, portant une tasse de bon café pour M. le curé.

— Allons donc : *Voluntas...*

Et le gamin, qui comprend : *volo* 'ne tasse ? s'empresse de dire :

— *Avou plaisir, Mossieu le Curé.*

8. *Atletua.*

Trois voyageurs, inconnus l'un de l'autre, se rencontrent au bord d'une rivière. Ils s'avancent vers un pont très étroit.

À l'entrée du pont, le premier voyageur s'arrête, et avec un geste très gracieux, s'adressant aux deux autres, s'efface et dit : « *Allez !* »

Celui-là était un Français !

Le second voyageur, désignant le troisième, lui cède la place et dit : « *Lu !* » (lui).

C'était un Wallon !

Le troisième répond simplement : « *Ya !* » (oui) — et s'empresse de passer.

Celui-ci, c'était un Flamand, naturellement, évidemment — si l'on en croit, bien entendu, l'historiette elle-même...

JOSEPH DEFRECHEUX.



LE TIRAGE AU SORT

Superstitions du pays d'Ath



Le tirage au sort a été longuement étudié dans *Wallonia*, t. III, p. 28 à 32. On y a vu tous les moyens qu'emploient les conscrits pour obtenir un bon numéro ou pour savoir si le sort leur sera favorable. On y a détaillé les prières, neuvaines, messes et pèlerinages auxquels ils ont recours ; tout ce qui présage le résultat ; ce qui peut donner de la chance et détourner le mauvais œil ; tous les talismans en usage.

Les pratiques que nous signalerons n'ajouteront donc rien aux caractères déjà connus du tirage au sort ; mais elles formeront plutôt une contribution à l'étude de la sorcellerie ; car il s'agit surtout de se rendre le sort favorable, d'éviter les mauvais esprits. On a déjà remarqué l'importance de la gauche ou de la droite, de l'heure (minuit), des chiffres trois et neuf, etc.

Quelques-uns de ces usages ne sont pas inédits ; seulement ils modifient ou complètent ceux que l'on a déjà publiés et auxquels nous renvoyons le lecteur. Tous ont été recueillis à Buissenal (canton de Frasnes, arrondissement d'Ath), petite localité au milieu des bois et assez éloignée du chemin de fer, et dans les villages voisins.

1. A Mainvault, l'on récite trois fois à peu près la même prière qu'à Nivelles (*Wallonia*, t. III, p. 25) au moment d'aller tirer :

« Mon Seigneur et mon Dieu, vous qui n'avez pas voulu que » votre robe fût déchirée, mais qu'elle fut jetée au sort, moi qui tire » le... (date du tirage), exemptez-moi, Seigneur. » Il est fort bon d'aller à la messe le matin du tirage et de dire cette prière entre l'élévation de l'hostie et celle du calice.

2. Autre prière : « Mon bon ange gardien, mon tuteur, » vous qui êtes mon ange, mon gardien et mon support, moi (ici

« le nom du milicien) qui tire au sort, donnez-moi un des « hauts numéros qui sont dans le tonneau. » La prière suivante se dit à Quiévrain, mais pour éviter la suppression de notre armée, sans doute, elle ne peut être utilisée que pour un milicien sur dix : « Seigneur (trois fois) que le billet qui est fait pour moi servir » la patrie (*sic*) ne m'approche pas plus que le diable ne peut » s'approcher du Saint Sacrifice de la messe » Ajoutez trois *pater* et trois *ave*, prenez le billet qui se *présente* au dessus des autres à votre droite, en disant : « Je vous remercie, Seigneur. »

3. A Ligne, il faut, pour obtenir un bon numéro, entrer le premier à l'église le jour de Noël, se confesser et communier, assister aux trois messes, sortir le dernier de l'église. A Maffles, on se rend, à neuf, la nuit, à Notre-Dame de la Pitié; on y récite neuf *pater* et neuf *ave*.

4. Les pèlerinages les plus fréquentés se font à la chapelle du *Bouchon* (Buisson) à Céudeghien, à Tongres-Notre-Dame, le deux février à minuit, et surtout au calvaire des Conscrits, à Chapelle-à-Wattines. On y voit le Christ entre les deux larrons, un soldat lui perce le flanc, tandis qu'un autre se trouve au pied de la croix. C'est sans doute cette figuration qui y attire les conscrits la veille du tirage à minuit. Il porte cette inscription : « Ce vénérable calvaire fut » dédié en 1805 à l'honneur de la très sainte Trinité par Jean-Baptiste » Cauvin, ancien maire de la Chapelle-à-Wattines, et son épouse » Charlotte Huart. » Selon une légende, il aurait été construit à la suite d'un vœu qu'en aurait fait le maire si le sort exemptait tous les miliciens de sa commune; ils auraient eu cette chance tous les treize! Suivant une autre, des cultivateurs le promirent afin d'enlever à leur fils unique son goût pour la vie militaire, goût particulièrement fâcheux en 1805. Dès lors il ne parla plus de devenir soldat, mais ses parents oublièrent leur promesse. Or, à plusieurs reprises, des militaires furent aperçus à l'angle de leur terre par des voisins qui revenaient de « soirée ». Ils rapportèrent ce fait étrange aux cultivateurs, qui se souvenant de leur vœu le mirent à exécution.

5. Beaucoup de conscrits se contentent de dire : « Si je ne tombe pas au sort, je promets le voyage à neuf. » C'est une variante du : donnant, donnant.

Par ce « voyage à neuf » on a en vue neuf personnes faisant ensemble le pèlerinage aux intentions d'une même personne.

6. Pour changer le sort si l'on craint de prendre un mauvais numéro, on donne la main à un autre conscrit sur qui tombe le guignon. (Maffles. Cf. *Wallonia*, t. III, p. 27).

7. L'entrée d'un homme à la maison le matin du tirage ou la rencontre d'un homme comme première personne étrangère est un bon indice. C'est le contraire s'il s'agit de femmes. Aussi se gardent-elles d'aller le matin à la maison des conscrits. (Maffles; voir *Wallonia*, t. III, p. 27.)

8. On a vu que l'on cherche à jeter le mauvais sort sur les autres, qui s'efforcent de s'en préserver. Pendant la nuit qui précède le tirage, si le parent d'un conscrit peut arriver près de la porte de la maison d'un autre conscrit et faire le simulacre d'y tracer un mauvais numéro, il est certain que le conscrit visé prendra ce numéro. Mais il est difficile d'approcher la demeure d'un conscrit pendant cette dernière nuit, car on veille... et malheur à qui serait pris en flagrant délit! (Maffles.)

9. A Buissenal, on tire des coups de fusil la nuit du tirage pour écarter les esprits malfaisants. A Irchonwelz, le père ou la mère balayent en secret le seuil de la maison et font une croix sur la porte pour empêcher les « méchants » d'entrer et de venir donner « un sort ».

10. Pour savoir si le sort sera favorable, ce qui se fait d'ailleurs en d'autres circonstances, il faut mettre une clef dans le sens vertical dans un livre de prières sur le feuillet où se trouve l'évangile St-Jean, fermer le livre, le lier fortement, réciter cet évangile. La clef est tenue entre les médus des deux mains pendant la récitation, si elle tourne, c'est signe de réussite. (Maffles, cf. *Wallonia*, t. III, p. 27.)

11. On essaie la main avec laquelle on va tirer : dans un cercle tracé à la craie, on inscrit de *bas* et de *hauts* numéros ; on y fait tourner un couteau ; si la pointe s'arrête toujours sur les bas, il faut essayer avec l'autre main.

12. Un moyen propitiatoire consiste dans l'abandon fait à minuit, la veille du tirage, d'une poule noire au croisement de trois chemins (Buissenal). Il y a sans doute un tel carrefour dans les environs.

13. Autres moyens : conserver sa chemise pendant six semaines, se mettre dans le dos une gravure représentant un soldat, ne plus jouer avant le tirage (Buissenal), sans doute depuis l'inscription. (Cf. sur le jeu, *Wallonia*, t. III, p. 28.)

14. En prenant son numéro, le conscrit doit tenir dans la main de la terre qu'a jetée le prêtre sur le dernier cadavre (Mainvault) ; il faut aller la nuit qui précède le tirage chercher au cimetière de la terre sur la tombe du dernier corps inhumé. (Maffles, Cf. *Wallonia*, t. III, p. 30). — Il faut mettre une *coiffe* dans la chemise du conscrit :

un bon numéro lui « viendra » dans la main. (Buissenal. Cf. *Wallonia*, t. III, p. 28.) — Si vous voulez avoir un bon numéro mettez un écrit demandant la réussite sous la nappe de l'autel pendant la messe le jour du tirage. (Buissenal. Cf. *Wallonia*, t. III, p. 29.) — Une pièce de deux francs attachée à votre poignet vous rendra la main heureuse : en sortant du lieu du tirage, donnez cette pièce au premier pauvre que vous rencontrerez. (Cf. *Wallonia*, t. III, p. 30.) — Ayez trois sortes d'eau bénite : du Samedi-Saint, de la Pentecôte et de la Trinité : cette dernière, qui est la plus rare, est « la plus forte ». (Buissenal. Cf. *Wallonia*, t. VII, p. 208). — Possédez en tout ou en partie les clous du cierge pascal. (Houtaing.) — L'os de mort que l'on porte le jour du tirage doit être pris à minuit la veille du tirage dans un cimetière « étranger », c'est-à-dire dans celui d'un autre village. (Montrœul-au-Bois. Cf. *Wallonia*, t. III, p. 30.)

JULES DEWERT,

Professeur à l'Athénée d'Ath.



MOYENS ABUSIFS POUR RECONNAITRE LES SORCIERS

Les poursuites pour faits de sorcellerie furent fréquentes dans nos provinces aux XVI^e et XVII^e siècles. Les juridictions répressives appelées à connaître des actes qu'on leur dénonçait étaient souvent dans un grand embarras pour statuer sur les cas soumis à leur décision.

Certaines personnes se présentèrent alors et cherchèrent à soutenir qu'elles possédaient des moyens spéciaux pour discerner les véritables sorciers et sorcières ; elles prétendaient avoir la faculté de les reconnaître à des signes particuliers et elles en étaient arrivées à faire admettre leur singulière compétence par des juges.

La réputation que ces individus n'avaient pas tardé à se faire comme spécialistes en semblables investigations, était si vivement ancrée près de plusieurs magistratures des campagnes dans le pays de Tournai, que l'autorité religieuse et l'autorité civile jugèrent opportun d'intervenir.

Par une ordonnance du 13 juin 1590 émanée de l'évêque de Tournai, défense fut faite de recourir à une fillette qui prétendait, ayant elle-même été sorcière, reconnaître les accusés de ce crime. Voici le texte de la décision épiscopale :

« Monseigneur, après meure délibération eu de son vicariat, ne treuve licite la façon de faire dont on a usé en aucuns lieux de sa dioecese, ascavoir que pour descouvrir ceulx ou celles quy seroient infectez du crime de sortilège, on face passer monstre devant certaine fillette aiant esté soucière les manans d'ung village et ce pour plusieurs raisons pregnantes. Le défendant partant bien expressement; quant en luy est n'entendant néantmoins empescher que ladite fillette puist estre ouye en tesmoignaige contre ceulx ou celles quy seroient par autres chargez et suspectez dudit crime de sortilège en ce que naturellement elle peust scavoir pour y avoir tel regard que sera trouvé convenir.

» Quant aux enfans ou josnes gens s'ians addonné au crime de sortilège par constrainte de leurs parens ou autres veuillans retourner à cognoissance : monseigneur at trouvé expédient les premièrement bien

catéchiser et instruire et par après induire à bonne contrition et abomination d'ung si exécrationnable péché, par après de les envoyer à la confesse et d'en user aussy des exorcismes s'il est besoing (1). »

Plus tard, ce fut un homme du hameau de Ramecroix, dans les environs de Tournai, qui se donna la spécialité de reconnaître les sorciers. Ce hameau dépendait du village de Gaurain-Ramecroix dans le comté de Hainaut et la châtellenie d'Ath. Le 7 juillet 1601, le grand bailli de Hainaut adressa le mandement suivant pour faire défense de recourir aux appréciations de cet individu :

« Le duc de Croy et d'Arschot, etc., lieutenant gouverneur, capitaine général et grand Bailly du pays et comté de Haynnau.

» Très chers et bien aimez,

» Estans advertiz aucuns officiers de ce pays de Haynnau s'estre laissé sy avant persuadez ou abusez que d'avoir donné foy à quelque homme de Rameroix, frontière de France (2), faisant profession de povoir descouvrir, esprouver et munifester les sorciers et sorcières par les visites en toutes parties du corps et à certaines marques que par après il dict, jure et affirme y avoir trouvez qui est une invention d'art magique fallacieuse et par instigation de l'esprit malin ennemy de Dieu et des hommes, ne tendant qu'à leur ruine et à les faire desesperer, ensemble faire errer les juges à torturer et condamner personnes innocentes, à ceste cause et affin de pourveoir à telle témérité, abus pernicieux à toute républicque et aux moyens indeuz de procédure contre telz criminelz, vous requérons et neantmoins au nom et de la part des Archiducques nos souverains seigneurs et princes ordonnons de deffendre et prohiber comme par cestes prohibons et deffendons à tous officiers de votre mete et juridiction qu'ilz se gardent sur peine de correction arbitraire d'envoyer aucunes personnes hommes ou femmes à ladite esprouve, voirez qu'ilz n'ayent à se servir d'icelle pour indice ou présomption en manière que ce soit contre icelles personnes si desia ilz y en auroient envoyé aucunes. Ains si aucuns ou aucunes se trouvent suspectez ou diffamez de ce crime qu'ilz ayent à procéder contre iceux par les voyes ordinaires et usitées en ce pays, qui est d'information préparatoire, délibération du conseil sur icelle pour appréhender, si les indices en procedantz sont assez suffisantz, interrogatz, recolemenz et confrontation de tesmoings (s'il se trouve convenir et arriere délibération d'y appliquer la question rigoureuse si les indices . . . y concurrent si véhémentes et urgentes quamsy faire se peust sans excéder ny user d'autres tortures que celles usitées en cedit pays et finalement en juger et déterminer en absolution ou condemnation soit du dernier supplice ou d'autre peine en dessoulz selon la qualité du desmérite, plus enclins comme chacun juge doit selon la règle ordinaire de droict et nostre profession chrestienne à absouldre qu'à condamner, ce quoy ne veuillez faire faulte. A tant, très chers et bien amez Nostre Seigneur vous ayt en sa sainte garde. De Mons le vii^e juillet 1601.

— (Signé) : LAURENT. »

» (Au dos) : A noz très chiers et bien amez mayeur, eschevins et conseil de la ville de Mons » (3).

(1) Fonds de l'évêché de Tournai, registre n° 248. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) Ramecroix est une dépendance du village de Gaurain-Ramecroix, province de Hainaut, arrondissement de Tournai.

(3) Acte sur papier aux Archives communales d'Enghien.

Ces deux documents constatent la croyance de l'époque au sujet des marques corporelles que portaient les sorciers et que les initiés pouvaient seuls découvrir. Avec raison, l'évêque de Tournai et le grand bailli de Hainaut ont voulu réagir contre ce préjugé populaire auquel des échevins à la campagne aimaient à ajouter foi.

Nous ne savons si la fillette ou l'homme de Ramecroix ont fait beaucoup de victimes en abusant de la crédulité de ceux qui recouraient à leur concours ; le fait que des ordonnances spéciales ont été portées contre leurs agissements permet de supposer qu'ils étaient généralement écoutés dans leurs localités et dans le voisinage.

ERNEST MATTHIEU,

Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien.

HAMEAUX ET LIEUX-DITS WALLONS

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'article de M. DELATTRE, intitulé comme ci-dessus, paru dans *Wallonia*, t. VII, p. 197.

En cette matière, deux maux nous accablent : la traduction et l'interprétation. L'une et l'autre sont parfois drôles, toujours regrettables.

Quelques exemples de traduction.

Soignies, en pleine Wallonie, que nous trouvons sous les formes *Sunniacum* (870) *Sonegia* (961) *Sonnegium* (1100) *Sognies* (1200) *Sougnies* (1300) et que nous continuons, dans notre langage, à dire *Sougnies*, est traduit en flamand par *Zinig*, *Zeunig* et *Sonien* suivant les ministères d'où les pièces administratives émanent.

Braine-le-Comte que nous trouvons sous les formes *Braina*, *Brennacum*, *Brania* (1050), *Braine-la-Withote* (1070) et *Braine-le-Comte* depuis 1200, devient en flamand *S'graven brakel*.

Si Braine vient, ainsi qu'on le prétend, du celtique *Brenn*, qui signifie jonc, on est en droit de se demander ce que signifie *brakel* ?

De même *Gerard's berg*, le mont de Gérard, que nous traduisons par Grammont (1).

(1) [Nous devons dire ici, pour nos lecteurs étrangers, que le flamand ou néerlandais est devenu, par une loi récente, langue officielle en Belgique à côté du français. Les lois sont votées et promulguées dans les deux langues. Les Guides officiels des voyageurs sur les chemins de fer belges sont édités de la même façon et l'on y voit l'interprétation en flamand d'un grand nombre de noms de lieux wallons. Ce sont là quelquefois de simples traductions, c'est-à-dire des traductions

Ces traductions sont parfois folâtres.

Il existait, dans le vieux Bruxelles, une rue connue sous le nom de *Permans Crofte* du nom d'un M. Permans. Or on a traduit : rue des Vers ! Et la rue *Paretmoer* qui signifie *nacre* a trouvé un traducteur : rue Perle d'Amour !

Voyons maintenant les interprétations.

Il existe, sur le territoire de Soignies, un champ connu, depuis 1300, sous le nom de champ des *Onze Mille Vierges*, de ce qu'un chanoine, fondant en notre collégiale un autel dédié aux compagnes de sainte Ursule, avait donné au Chapitre, pour l'entretien de cette fondation, de nombreuses propriétés sises en cet endroit.

Arrivent les employés du cadastre. Ce nom de *Onze Mille Vierges* ne leur dit rien. Il y a erreur sans doute. Les paysans ne savent ce qu'ils disent. C'est *verges* qu'il faut. La verge n'est-elle pas une mesure agraire ? C'est réglé, et notre champ devient le champ des *Onze Mille Verges*.

Mais suit l'Etat-Major pour dresser la carte militaire. On lit sur les plans cadastraux champ des *Onze Mille Verges*. Qu'est-ce là ? La loi ne reconnaît que le système métrique et a défendu de se servir d'un autre. C'est donc une erreur du cadastre. Au surplus, l'état des lieux ne se prête pas à cette interprétation. Ce ne sont que fermes et métairies entourées de jardins, de prairies, de vergers. Mais voilà, nous y sommes : c'est le champ des *Onze Mille Vergers* !!!

Le Sonégien attend qu'une nouvelle institution officielle passe par là pour avoir un nouveau nom à enregistrer. Mais, en attendant, il persiste à dire *Onze Mille Vierges*, et il a raison.

Un autre hameau de Soignies porte, sur les plans cadastraux et sur les cartes de l'Etat-Major, le nom de : *Hameau de l'Hospice* !

Jamais, au grand jamais, non seulement il n'y eut un hospice à cet endroit, mais les hospices n'y possédèrent une seule propriété.

Alors ? Alors, voici. Au XII^e siècle vivait un petit seigneur nommé Jacques de l'Espesse, lequel possédait un petit « castellum » et une partie du territoire de Soignies. Il céda ses droits au chapitre et disparut. Comme Jacques de l'Espesse habitait ces lieux et que les ruines de son donjon existèrent plus longtemps que

textuelles ; d'autres fois ce sont des traductions par à peu près ; dans certains cas ce sont des mots tout à fait éloignés, comme sens et comme forme, des vocables romans jusqu'ici consacrés. Il faut croire que, pour ces traductions officielles, on s'est souvent contenté d'emprunter les noms tels que les paysans flamands de la région voisine les interprètent : il n'est donc pas étonnant qu'on puisse y relever des étymologies par fausse analogie, parfois baroques. — O. C.]

lui, son nom resta et persista même après que le temps eut nivelé les fossés de son château.

Tel est donc le *Hameau de l'Hospice* pour l'Espesse, ce dernier mot ayant dû mal sonner aux oreilles des fonctionnaires qui n'y auront rien compris parce qu'il ne signifiait rien pour eux.

La Société des chemins de fer vicinaux n'est pas exempte de ces petites erreurs.

La ligne du vicinal Soignies-Lens-Enghien a un arrêt, entre Soignies et Horrues, sur le territoire d'Horrues, qui porte le nom de *Chemin du Varlet Maquet*. Un « varlet », chez nous, comme en liégeois du reste, est un valet, un garçon de ferme.

Ce Monsieur Maquet qui est ou qui fut *varlet* est absolument inconnu dans le canton.

Il n'en est pas de même de Maquart, dit *Maquau*, lequel, au XV^e siècle, défricha et cultiva cette *vallée*. D'où le nom très connu des Horruidiens, de *Vallée Maquau*.

Ne serait-ce pas l'occasion de rééditer le quatrain du chevalier de Cailly ?

Alfana vient d'*Equus* sans doute ;
Mais il faut avouer aussi,
Qu'en venant de là jusqu'icy,
Il a bien changé sur la route.

Je conclus comme M. DELATTRE en demandant qu'on restitue au plus tôt à nos hameaux, à nos lieux-dits, à nos rues, leurs noms anciens, ceux que nos aïeux leur ont donnés.

Les vieux, comme on dit, savaient bien ce qu'ils faisaient et lorsqu'ils donnaient un nom à quelque endroit ils avaient de bonnes raisons pour le faire.

Quoiqu'en pensent nos jeunes philosophes fin de siècle, nos ancêtres n'étaient pas plus bêtes que nous. Au contraire, s'il est vrai que la sottise n'est qu'ignorance et prétention.

AMÉ DEMEULDRE.



LOUISON

ROMANCE POPULAIRE

Lou - i - son, em - bar - quons - nous, Il nous faut
 faire un voy - ag' sur me - r(e) Il n'y
 a rien de si beau Que de faire un voy-ag' sur
 l'eau J'em-ball' là ce qu'il me faut, Mon cor de
 chasse et mon man-teau Hé - las ! grand Dieu.
 Chè - re Lou - i - son, Prends ton pa - quet nous par - ti - rons

poco rall. *A tempo*

ad lib. *A tempo*

I.

Louison, embarquons-nous
 Il nous faut faire un voyage sur mer(e)
 Il n'y a rien de si beau
 Que de faire un voyage sur l'eau
 J'emballe là ce qu'il me faut
 Mon cor de chasse et mon manteau
 Hélas, grand Dieu !
 Chère Louison
 Prends ton paquet nous partirons.

II.

Cher amant, épouse-moi
 Toi qui connais si bien ma misère
 Êtr' bientôt dans l'embarras
 Avec un enfant sur les bras
 Partout on le saurait-z-à moi
 Chacun me montrera-z-au doigt
 Hélas, grand Dieu !
 On regrettera
 Le nom d'la belle Louison.

III.

Tu m'as donné tes amours
 Et moi je t'ai donné les miennes.
 Je dis plus de cent fois le jour :
 Louison je t'aim'rai toujours
 Ah ! si mon sort est engagé
 Tu ne risqu' rien de t'embarquer
 Hélas, grand Dieu !
 Chère Louison
 Prends ton paquet, nous partirons.

IV.

Pour m'embarquer je ne veux pas
 Moi qui connais si bien la mer (e)
 Et quand la mer est en colère
 C'est encore pire que Lucifer
 Si le vaisseau tombait-z-au fond
 Nous serions mangés du poisson.
 Eh ! non, non, non,
 Je n' m'embarque pas
 Je veux mourir en célibat.

Chanté en 1888 par Joseph Mourmeaux, 75 ans, de Mazy (lez-Gembloux) et confirmé depuis lors avec quelques variantes de détail.

O. COLSON.

NOTES ET ENQUÊTES

3. La Marche de la Magdeleine, à Jumet-Heigne (voy. t. III, p. 101 et suiv.). — « Ce fut vers cette époque (1380) qu'une épidémie terrible désola les habitants de Jumet, c'est sans doute alors que fut instituée la célèbre Marche de la Magdeleine. La peste décimait les populations, l'air était tellement infecté que les viandes les plus fraîches se corrompaient immédiatement et en signe de deuil un drapeau noir flottait au sommet de la vieille église des Sarrazins (1). D'après la tradition, la châtelaine de Heigne fut frappée à son tour du terrible fléau et dans cette extrémité on résolut d'avoir recours à l'intercession de la patronne du lieu.

» Une immense procession s'organisa avec les moines de Heigne, le clergé de Jumet, le seigneur de Heigne et ses hommes d'armes, en l'honneur

(1) [Tel est le nom populaire de la vieille église de Heigne. — O. C.]

de Ste Marie-Magdeleine. Tous les habitants valides de Jumet et des environs y accoururent.

» Le cortège étant arrivé à Thiméon (Thimium) se reposait dans un pré, quand un domestique du château de Heigne accourut bride abattue annoncer à son seigneur, que non seulement la châtelaine était guérie, mais que la peste avait presque disparu de tous les environs. A cette heureuse nouvelle, la foule des pèlerins se mit à danser de joie, et le lieu, témoin de cette allégresse, a conservé depuis le nom de *Terre al Danse*.

» Depuis cette époque, la procession a lieu chaque année à la même date et parcourt la même route qu'autrefois. Un fermier a voulu jadis empêcher la procession de traverser sa cour; le propriétaire de la *Terre al Danse* a prétendu s'opposer à ce que les pèlerins viennent sauter chaque année en mémoire de la joie de leurs ancêtres. Ces diverses oppositions ont été sans effet.

» La Marche suit donc, après plus de cinq siècles, son circuit accoutumé; on part vers 5 heures du matin, après la messe célébrée dans la chapelle gothique et l'on traverse les communes de Roux, Courcelles, Viesville, Thiméon et Gosselies, pour rentrer à Jumet par la Belle-Vue et la Mallavée vers 10 1/2 heures du matin. Impossible de se faire une idée de ce défilé, ordonné à merveille; en tête, viennent en éclaireurs quelques cavaliers, puis voici le chapelain de Heigne, les statues de Sainte-Marie-Magdeleine et d'autres saints et saintes, les bannières, les oriflammes flottant au vent, les enfants habillés de blanc. Les pèlerins suivent en foule et beaucoup d'entre eux sont hissés sur les véhicules les plus divers; on en compte quelquefois une centaine. Cette année, deux cents véhicules environ suivaient la procession. Derrière cette foule recueillie arrivent les compagnies de soldats dans les uniformes les plus variés. Il y en a pour tous les goûts; infanterie et cavalerie. Ajoutez à cela quelques voitures de maître, huit à dix corps de musique coupant le cortège et y jetant l'animation et l'entraînement de leurs notes joyeuses.

» La procession, qui a quitté l'église de Heigne vers 5 heures du matin, après la messe célébrée à l'intention des pèlerins, fait une première halte à l'église de Roux, où l'on chante quelques cantiques en l'honneur de la sainte. Différents autres repos se font le long de la route, notamment à Bon Pont, hameau de Viesville, où les pèlerins déjeûnent. Mais la halte la plus remarquable est celle de la *Terre al Danse*. Dès que le cortège religieux a mis le pied sur la terre où se reposaient, d'après la tradition, les moines, le seigneur de Heigne et les pèlerins lorsque l'estafette vint leur annoncer la guérison de la châtelaine, tout le monde se met à sauter et renouvelle la scène chaque fois qu'un corps de musique, mettant le pied sur la terre, entonne un air joyeux. La procession reprend son itinéraire, traverse Viesville, puis Gosselies et enfin Jumet, où, après sa rentrée dans l'église, le cortège se disloque. » — BASTIN, cité par l'*Éducation populaire*, de Charleroi, n° du 3 août 1899.



LA FEMME AUX 365 ENFANTS



LES FÊTES DE MARS, A ANDENNE

1. Le Mardi-Gras.



Le carnaval n'est pas brillant à Andenne; on peut même dire qu'il est nul. Quelques masques — et quels masques encore! — et puis c'est tout.

Mais il y a quelques coutumes du vieux, du très vieux temps, qui sont restées populaires. Entre autres, *li tchernée*.

Le Mardi-Gras, vers huit heures du matin, on voit des hommes circuler par deux, quelquefois par trois. Ils sont souvent affublés de sordides vêtements féminins, et ils ont avec eux une manne ou une hotte. Seulement, ce qui est caractéristique, c'est qu'ils ont tous en main une broche, un bâton en pointe de 70 à 80 centimètres de longueur, sur trois centimètres de diamètre au gros bout. Ces couples vont de maison en maison et psalmodient à la porte :

*A l' tchernée, à l' broquette!
On p'tit bouquet d' laurd sus m'*

[fourchette!]

A l' tchernée, à la brochette!

Un petit morceau de lard sur ma

[fourchette!]

Ils présentent la broche et le bourgeois y pique de préférence du lard, mais aussi des oignons, des harengs, des « pistolets », des pommes, des quignons de pain, etc. Les quêteurs prennent tout ce qu'on veut leur donner... et ne refusent même pas l'argent.

Quand on donne, ce qui est presque toujours le cas, — ou bien on connaît un des hommes qui vont à l' tchernée, ou bien on en a peur, ou bien on veut s'en débarrasser le plus vite possible, — les hommes remercient tout simplement. Et si l'on refuse, ils se retirent en murmurant, ou bien en accablant de malédictions l'audacieux bourgeois.

Le bourgeois pique donc lui-même ce qu'il offre dans la broche, et c'est lorsque celle-ci est chargée que l'homme fait glisser le tout dans le panier.

La *tchernée* dure jusque vers 5 heures, 6 heures, jusqu'au moment où les quêteurs sont saouls. Chaque couple se réunit alors chez l'un ou l'autre des deux compagnons, et l'on fait une excellente fricassée, après laquelle on procède au partage du butin. Et il y a de quoi faire quelque chose de bon, vu qu'ils ont de tout dans la hotte, jusqu'à des œufs et du beurre que de bonnes gens y ont mis directement.

Des gamins circulent aussi, mais on les éconduit presque partout : il faut qu'on les connaisse ou qu'ils soient les enfants de clients, pour qu'on leur donne quelque chose. Mais, comme au petit Savoyard, peu leur suffit, et ils ne se rebutent pas pour les affronts qu'ils reçoivent de-ci de-là.

Il y a des quémanteurs qui se sont déjà présentés le lundi, pour devancer les autres. Mais cela n'a pas pris : ce n'était pas le jour, et cette concurrence anticipée était considérée comme peu loyale.

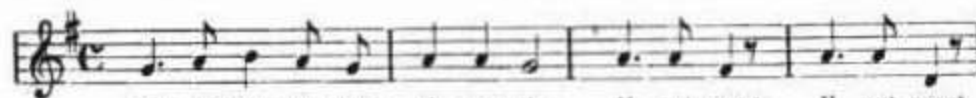
Aujourd'hui, il y a encore quatre ou cinq couples qui vont à l'*tchernée* : la plupart des ouvriers seraient honteux d'endosser la hotte. Mais, il y a un demi-siècle, les quêteurs étaient beaucoup plus nombreux, et ils récoltaient beaucoup plus. Cela tenait à ce que chaque famille tuait son cochon et avait donc du lard — le morceau préféré — à la maison. Et puis, quand on faisait la quête alors, on ne s'affichait que comme pauvre ; et aujourd'hui il s'y ajoute une nuance de mendicité qui ne plait pas à tout le monde. Toujours est-il que, suivant un respectable vieillard, dans les maisons un peu aisées, il fallait autrefois beaucoup de lard pour se tirer honorablement d'affaire le Mardi-Gras ; c'était un véritable impôt qu'il fallait acquitter, et on le faisait sans trop maugréer.

Maintenant, parlons du mot *tchernée*. Ici, en ville, la plupart des personnes auxquelles nous avons demandé des renseignements prononcent *tchernée* ; d'autres disent *tchefnée*, et d'autres encore *tchem' née*. De l'autre côté de l'eau, à la rive gauche de la Meuse, on est partagé entre *tchernée* et *tchem' née*.

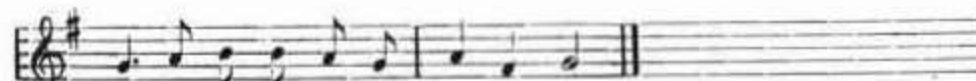
Tchernée ne s'emploie que pour la quête du Mardi-Gras ; ce mot ne s'entend jamais en d'autres occasions, absolument jamais. Ce mot ne doit avoir d'autre signification que celle de « charnée » (1).

(1) [Il existait du reste à Liège même. Cf. la *pasquéc de Quaremmes et Charneye*, éd. par BAILLEUX dans *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 6^e année (1864) Mélanges, p. 1 à 20. — O. C.]

Dans l'après-midi, on voit souvent des ouvriers qui en ont assez s'emparer — quelquefois de force — d'un drôle quelconque, qu'ils saoulent et qu'ils promènent sur leurs épaules, une échelle, une civière ou même une couverture. Ils en font leur jouet en chantant :



Mar-di Gras s'a lais - sé mou-rir, Il est mort Il est mort



Bien longtemps Il ne re - vien-dra plus !

Si l'on n'a personne, on promène un homme de paille, et, à un moment donné, on le brûle ou on le jette à la Meuse.

Il y a 50 ans, le Mardi-Gras était beaucoup mieux fêté qu'aujourd'hui ; non qu'on se masquât — il n'était pas de bon ton de mettre un masque sur sa figure ; et ensuite, les masques étaient laids et coûtaient cher, fort cher pour les bourses de ce temps — ; mais personne parmi les gens plus ou moins aisés ne travaillait le lundi et le Mardi-Gras. Ce dernier jour surtout, on se déguisait proprement en femme, et l'on circulait dans les rues, une bande avec le traditionnel homme de paille ; d'autres, en imitant un charlatan, un arracheur de dents ; d'autres encore, en offrant en vente des boîtes de pommade, des poudres, des almanachs, que les amis achetaient, quoique étant sûrs de ne pas en avoir pour leur argent. Mais après les trois jours de réjouissances, c'était tout.

Naturellement, les ouvriers travaillaient. Mais chez Bertrand, la grande usine de produits réfractaires, le Mardi-Gras, à 4 heures, les hommes après avoir, je ne dirai pas mangé, mais avalé au plus vite leurs tartines, prenaient l'homme de paille qu'ils avaient fabriqué à midi et le promenaient en ville en chantant : « la mort du Mardi-Gras. » Ils venaient ensuite le jeter à la Meuse et rentraient se remettre à la besogne. L'heure était passée bien entendu, mais le patron fermait les yeux pour ce jour-là, et c'était tout. Aujourd'hui, l'usage s'est perdu.

2. La Saint-Grégoire.

A la Saint-Grégoire, le 12 mars, on vient encore mettre les Andennais à contribution. Mais ce sont les enfants des hauteurs (de la campagne), qui arrivent avec un chapeau pointu de plusieurs couleurs, demander des oignons, sans refuser autre chose pourtant.